

Question avec demande de réponse écrite E-002697/2024

à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

Article 144 du règlement intérieur

Cecilia Strada (S&D), Mounir Satouri (Verts/ALE), Barry Andrews (Renew), Sandro Ruotolo (S&D), Lucia Annunziata (S&D), Matjaž Nemeč (S&D), Benedetta Scuderi (Verts/ALE), Jussi Saramo (The Left), Rima Hassan (The Left), Marco Tarquinio (S&D), Catarina Vieira (Verts/ALE), Marc Botenga (The Left), Rudi Kennes (The Left), Annalisa Corrado (S&D), Gaetano Pedulla' (The Left), Nacho Sánchez Amor (S&D), Iliaria Salis (The Left), Evin Incir (S&D), Alice Kuhnke (Verts/ALE), Thijs Reuten (S&D), Hana Jalloul Muro (S&D), Giuseppe Lupo (S&D), Danilo Della Valle (The Left), Estelle Ceulemans (S&D), Giorgio Gori (S&D), Camilla Laureti (S&D), Alessandra Moretti (S&D), Stefano Bonaccini (S&D), Elisabetta Gualmini (S&D), Pina Picierno (S&D), Brando Benifei (S&D), Alessandro Zan (S&D), Irena Joveva (Renew), Mario Furore (The Left), Saskia Bricmont (Verts/ALE), Tineke Strik (Verts/ALE), Leire Pajín (S&D), Chloé Ridel (S&D), Damien Carême (The Left), Daniel Attard (S&D), Cristina Guarda (Verts/ALE), Krzysztof Śmiszek (S&D), Mimmo Lucano (The Left), Hanna Gedin (The Left), Jonas Sjöstedt (The Left), Sigrid Friis (Renew)

Objet: Mépris flagrant du Premier ministre hongrois pour les décisions de la Cour pénale internationale

Le 22 novembre 2024, le Premier ministre hongrois a annoncé qu'il comptait inviter son homologue israélien à effectuer une visite dans son pays, assurant que la Hongrie n'avait pas l'intention de reconnaître ou d'exécuter le mandat d'arrêt émis par la Cour pénale internationale (CPI) à l'encontre de Benyamin Netanyahou.

Or, l'article 21 du traité sur l'Union européenne (traité UE) dispose que l'action de l'Union sur la scène internationale repose sur les principes qui ont présidé à sa création et vise en particulier à promouvoir le respect des principes de la charte des Nations unies et du droit international et que l'Union œuvre pour assurer un haut degré de coopération afin de soutenir l'état de droit et les principes du droit international.

En outre, l'article 24, paragraphe 3, du traité UE prévoit que les États membres s'abstiennent de toute action contraire aux intérêts de l'Union ou susceptible de nuire à son efficacité en tant que force de cohésion dans les relations internationales.

Sachant que les décisions de la CPI s'imposent aux parties concernées, dont la Hongrie, la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, en sa double qualité de vice-présidente de la Commission et de présidente du Conseil des affaires étrangères, entend-elle:

1. condamner promptement et sans ambiguïté la déclaration du Premier ministre hongrois, qui exerce actuellement la présidence du Conseil?
2. faire jouer à la Commission son rôle de gardienne des traités en exigeant du Conseil et de tous les États membres qu'ils coopèrent pleinement avec la CPI et exécutent le mandat d'arrêt émis par celle-ci?

Soutiens¹

Dépôt: 28.11.2024

¹ Cette question est soutenue par d'autres députés que ses auteurs: Nikos Pappas (The Left), Dario Nardella (S&D), Elio Di Rupo (S&D)